



COMPTE-RENDU

Séance du 29 août 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf août, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire,
Présents : Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Guy CLAVERE, Marie PEES, Laurent MARQUE, Paul LAMOURE, Jean-Michel BASCUGNANA, Marie-Claude PINOUT, Solange BECAAS, Richard BELLON
Excusés : Chantal BECAAS (procuration à Anne-Marie BARRAQUE), Marie-Christine GARROCCQ, Etienne CURT, Jean-Jacques ALBIRA (procuration à Richard BELLON),
Secrétaire de séance : Guy CLAVERE

Désignation du secrétaire de séance : Guy CLAVERE

Question n° 1 : Approbation du procès-verbal du 22 juillet 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du 22 juillet 2019.

Question n°2 : Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel.
PRECISE qu'elle sera conclue pour une durée de 3 ans à compter du 11 août 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec Monsieur le Président de la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau.

Question n° 3 : Création d'un emploi non permanent

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE - la création, pour la période 1^{er} septembre 2019 au 30 septembre 2019, d'un emploi non permanent à temps non complet d'un agent technique, représentant 17 heures de travail par semaine en moyenne,

- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 348, indice majoré 326.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,

ADOPTE l'ensemble des propositions du Maire.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.